

RÉSEAU DE
TRANSPORT
RÉGIONAL



Tout savoir sur l'abonnement



Être âgé de 3 à 26 ans,
Être domiciliés et scolarisés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Maternelle
Primaire
Collège
Lycée

Étudiant
Apprentis

Stagiaire de la formation
professionnelle

Elève du sanitaire
et social

Valable du
1^{er} septembre
au 31 août

Trajets illimités
pour l'école et les
loisirs

Valable sur les
BUS et TRAINS
du réseau régional
ZOU!

Plein tarif

110€/an

Demi-tarif

55€/an

Accessible aux familles dont le
quotient familial est inférieur ou
égal à 700€/mois

Tarif préférentiel

70€/an

Accessible aux titulaires de la carte
ZOU! Etudes de l'année
2018/2019

A partir du 3^{ème} enfant abonné au sein d'une même famille, possibilité d'un remboursement différé à hauteur de 55€. Les modalités de remboursement seront détaillées sur zou.maregionsud.fr.

Conditions particulières liées aux transports scolaires

Où s'inscrire ?

L'inscription se réalise sur le site zou.maregionsud.fr L'utilisateur est invité à répondre à un formulaire dynamique (questions liées à son profil pour l'orienter vers le bon canal d'inscription). Exemple :

Pour s'inscrire en ligne

Choisissez votre département de résidence

04-ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	05-HAUTES-ALPES	06-ALPES-MARITIMES
13-BOUCHES-DU-RHÔNE	83-VAR	84-VAUCLUSE

Votre enfant circule plutôt

EN BUS	EN TRAIN
---------------	----------

Quel est son niveau scolaire ?

ÉCOLIER, COLLÉGIEN OU LYCÉEN	ÉTUDIANT, APPRENTI OU STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
-------------------------------------	---

Il voyage plutôt

POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE	POUR SES LOISIRS
---------------------------------	------------------

INSCRIVEZ-VOUS ICI

L'utilisateur est redirigé vers le site d'inscription en ligne (PEGASE) de son département et peut commencer son inscription.

Sans Internet, comment s'inscrire en ligne ?

La plupart des services publics dispose de postes informatiques en libre-service pour permettre à chacun d'accéder au site d'inscription en ligne. La famille peut également demander de l'aide auprès de ses voisins, amis et familles. Une inscription en ligne facilite le traitement des dossiers et l'envoi du titre de transport à domicile. Pour trouver un espace public numérique à proximité, consultez le lien suivant : <https://urlz.fr/7mv3>

Quand s'inscrire ?

Du **17 juin au 31 juillet** pour garantir l'envoi du titre de transport à domicile avant la rentrée. Sans titre de transport, l'élève devra s'acquitter d'un ticket payant pour monter à bord.

La famille ne possède pas de carte bancaire pour le paiement en ligne. Comment procéder ?

La famille peut se procurer une carte bancaire prépayée auprès d'une agence bancaire ou postale ou d'un bureau de tabac.

Est-il possible de payer en plusieurs fois ?

Lors d'une inscription en ligne, l'abonnement est payable annuellement en 3 prélèvements ou par paiement comptant au moyen d'une carte bancaire, par e-CB, par CB prépayée.

Quel est le numéro de la centrale d'appel dédiée aux transports scolaires ?

Pour joindre un correspondant, un numéro unique régional a été mis en place :

04.86.88.50.50
(Prix d'un appel local)

Que reçoit l'élève à domicile ?

Il reçoit un courrier contenant une carte à puce personnalisée avec nom, prénom et photo ainsi qu'une carte papier détachable personnalisée avec nom, prénom et libellé de son O/D scolaire, accompagné d'un étui. La carte à puce et la carte détachable sont à ranger dans l'étui. Les deux cartes nominatives constituent le PASS ZOU ! Etudes valable pour l'année 2019-2020.

CARTE A PUCE

CARTE EN PAPIER

RECTO



VERSO



Ces cartes sont personnalisées et envoyées à domicile par un prestataire externe (UBI) jusqu'au 31 octobre. Au-delà, chaque service réalisera cette opération en interne pour toute nouvelle inscription ainsi que la création des duplicatas à compter du 1^{er} septembre (Cf. les procédures propres à votre service).

Comment fonctionne le PASS ZOU ! Etudes ?

L'abonnement PASS ZOU ! Etudes donne accès :

- au transport scolaire sur lequel l'élève est inscrit,
- au réseau de transport régional ZOU !, en accès illimité (cars interurbains, Lignes Express Régionales, Trains Express Régionaux et trains de la ligne des Chemins de Fer de Provence).

Il n'est pas valable à bord des bus d'un réseau urbain.

Il est OBLIGATOIREMENT composé des 2 cartes personnalisées hébergées dans un étui. Pour être en règle, le titulaire doit présenter ses 2 cartes au conducteur ou au contrôleur, sous peine de refus de montée à bord ou d'amende en cas de contrôle.

Les règles de validation (extrait des Conditions Générales du PASS ZOU ! Etudes) :

		Titulaire du PASS ZOU ! Etudes	
		Scolaires empruntant pour son trajet quotidien une ligne régulière régionale 13, 83 ou 84	Scolaires empruntant pour son trajet quotidien une ligne régulière régionale 04, 05, 06
Le titulaire voyage sur le réseau ...	TER, Chemins de fer de Provence	Se munir d'un titre gratuit avant de monter dans le TER ou CP soit en l'imprimant depuis le site TER PACA soit à compter du 3/09/2019 en le téléchargeant sur l'application TER PACA depuis son smartphone.	
	Zou Alpes de Haute Provence Zou Bouches du Rhône, Zou Vaucluse, Zou LER	Validation de la carte sans contact à chaque montée.	
	Zou Alpes Maritimes	Présentation de la carte à puce + carte en papier à chaque montée Le conducteur remet une contre-marque si autres lignes que trajet domicile/école, le week end et vacances scolaires. Dans certains cas, le conducteur pourra exiger la validation de la carte billettique sur le support adéquat.	
	Zou Var Zou Hautes Alpes	Sur son réseau quotidien, le titulaire valide sa carte à puce mais présente sa carte à puce et sa carte papier sur les autres, le conducteur remet une contre-marque.	
	Service scolaire (trajet quotidien inscrit sur carte PAPIER)	Validation de la carte à puce à chaque montée.	Présentation carte sans contact et carte PAPIER à chaque montée
	Service scolaire (hors trajet quotidien)	Autorisation préalable* de la Région à demander soit directement au Service Réseau du domicile de l'élève selon les coordonnées mentionnées à l'article 11 soit à l'organisateur secondaire du service (ne sont pas concernés les élèves dont c'est le trajet habituel c'est-à-dire celui inscrit sur la carte PAPIER).	

*Cette autorisation dépend des places disponibles et des caractéristiques du service.

Perte, vol ou dysfonctionnement de l'abonnement. Où s'adresser ?

Un duplicata au tarif de 10 euros peut être proposé. Cf. les procédures propres à votre service.